

Définition : artiste des Îles-de-la-Madeleine

Décision du conseil d'administration
Adopté à l'unanimité lors de la réunion du 15 octobre 2003
Révisée le 18 septembre 2013

Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine considère comme un artiste des Îles-de-la-Madeleine :

Tout artiste né aux Îles-de-la-Madeleine

ou

Tout artiste qui a sa résidence principale
aux Îles-de-la-Madeleine depuis au moins un an (selon la déclaration du rapport d'impôt)

ou

Tout artiste ayant contribué au développement culturel des Îles-de-la-Madeleine qui a eu
sa résidence principale
aux Îles durant plus de trois ans et qui y a encore un lieu
de résidence ou un lieu de travail ou d'affaires (paye des taxes municipales)

Cette définition se veut large, inclusive et adaptable ce qui veut dire qu'on peut y joindre
des critères plus serrés selon les besoins ou l'application.